

21 février 2022

## CRC : la mesure connue la plus équitable

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a produit un avis *Pour une réforme de l'admission universitaire* dans lequel on conteste la validité du calcul de la cote de rendement au collégial (CRC), communément appelé la cote R. Le BCI souhaite présenter ici succinctement quelques éléments factuels qui rappellent que la CRC est un outil fiable permettant d'atteindre une équité jusque-là inégalée pour mesurer le rendement des candidats.es collégiens à l'admission.

- La CRC actuelle, révisée en 2017, a été adoptée à l'unanimité par l'ensemble du milieu de l'enseignement supérieur québécois : universités, cégeps et collèges privés. Cet appui reposait sur le fait que les travaux, qui ont conduit à la CRC actuelle, montraient de façon sans équivoque que la formule révisée était la plus équitable, puisqu'elle ne favorisait ou ne défavorisait pas indument un étudiant ou une étudiante en fonction des caractéristiques des groupes dans lesquelles elle ou il est évalué. Ces travaux s'appuyaient non seulement sur un cadre conceptuel solide, mais aussi sur de véritables simulations et sur plusieurs analyses de données réelles.
- Dans l'avis de la FECQ, on remet en question, sur la base de simulations théoriques, le caractère équitable de la CRC actuellement en vigueur en évoquant le fait que celle-ci contiendrait des biais qui favoriseraient les étudiants.es des groupes homogènes forts au détriment d'étudiants.es forts de groupes homogènes faibles. Or, les analyses statistiques réalisées par des experts montrent que la CRC actuelle demeure à ce jour la mesure la plus équitable du rendement scolaire des étudiants.es du collégial.
- En plus d'être équitable, la CRC est un excellent instrument pour prédire la réussite des étudiants.es à l'université. Il a été démontré que la variabilité des taux de diplomation dans les programmes de baccalauréat s'explique à 99 % par la valeur de la CRC.
- Toute mesure d'évaluation est évidemment perfectible. Les progrès qui ont été accomplis au Québec depuis les cinquante dernières années en matière d'évaluation des dossiers d'admission universitaire montrent que plusieurs modifications ont effectivement été apportées à la mesure de rendement scolaire des étudiants.es du collégial afin de la rendre plus équitable.
- La CRC est avant tout utilisée pour la sélection des candidats.es dans les programmes universitaires contingentés. Or, au baccalauréat, à titre d'exemple, moins de la moitié de ces programmes font l'objet d'un contingentement. De plus, parmi ces programmes contingentés, d'autres critères peuvent aussi remplacer ou s'ajouter à la CRC pour effectuer la sélection des candidats.es (test d'admission, entrevue, porte-folio, etc.). Il est donc erroné de prétendre que la CRC domine les critères de sélection

des programmes universitaires. On doit aussi souligner que chaque faculté ou département universitaire est pleinement autonome dans la façon de gérer ses critères d'admission.

Pour des précisions supplémentaires et des informations complètes sur la CRC, on peut consulter, sur le site du BCI, plusieurs documents : <http://www.bci-qc.ca/etudiants/cote-r/>